

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte - Plan santé et sécurité -
Extension de la mise en place de la semaine de travail de 5 jours - Modification
des jours de collecte sur les communes de Ambarès et Lagrave, Ambès,
Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle,
Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles,
Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc - Décision**

Monsieur ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**I. Les motivations de l'extension de la mise en place de la semaine de travail
de 5 jours**

La mission Direction opérationnelle de l'environnement (DOE) initiée fin 2007 avait pour objet « l'évolution de la gestion des ressources humaines du service de la collecte des déchets » afin de répondre tant aux évolutions environnementales, qu'aux changements de l'agglomération et aux attentes des citoyens.

Un plan de 24 actions avait été acté au Bureau de la Communauté le 14 janvier 2010 parmi lesquelles figurait la mise en place de la semaine de travail de 5 jours, avec repos fixe du personnel le samedi (en plus du dimanche) en remplacement des repos tournants du lundi au samedi.

Cette action permettait de répondre à la demande des usagers qui avaient majoritairement exprimé leur adhésion au changement de jour de collecte du samedi (60% enquête Institut français d'opinion publique (IFOP) de juin 2008). Elle constituait par ailleurs l'opportunité de mieux prendre en compte le rythme chrono-biologique des agents (week-end complet de repos).

Le plan santé et sécurité pour le service de la collecte des déchets, adopté au Conseil de Communauté du 9 juillet 2010, a repris cette action en prévoyant dans un premier temps une expérimentation de ces modalités de collecte sur la partie Sud de l'agglomération (communes de Bègles, Talence, Villenave d'Ornon, Gradignan, Pessac, Bordeaux sud et Bordeaux Bastide). Cette adaptation a pris effet au 6 février 2012.

L'évaluation de cette expérimentation permet d'en dresser un bilan positif.

➤ *Le service rendu à l'usager s'en trouve amélioré*

L'absence de collecte le samedi contribue tout d'abord à apaiser l'agglomération le week-end en limitant les nuisances sonores pour les usagers.

Le rythme de travail sur 5 jours, du lundi au vendredi, est ensuite de nature à améliorer le taux de réalisation du service de la collecte.

Il permet en effet de limiter l'absentéisme de fin de semaine, qui culmine le samedi, et qui peut générer ce jour là une dégradation de la qualité du service rendu.

L'étude des secteurs non sortis par manque de personnel pour la collecte diurne dont le rythme de travail est basé sur une semaine de 6 jours montre qu'en 2014, dans 62,5% des cas, le jour concerné était un samedi : 5 secteurs non sortis sur 8 au total. Pour le 1^{er} semestre 2015, 100% des secteurs non sortis sur ces zones l'ont été le samedi (9 secteurs au total).

Même si le taux de secteur non sorti par manque de personnel est très faible (moins de 0,1%) au regard du nombre de secteurs collectés annuellement, on constate que l'effectif présent diminue au cours de la semaine, et plus particulièrement le samedi.

Il est à noter enfin qu'aucune réclamation n'a été formulée par les usagers sur cette adaptation.

➤ *L'organisation du travail pour le service est simplifiée*

Les repos tournants sont supprimés, ce qui permet d'estomper les écarts de personnel disponible constatés sur une semaine de travail de 6 jours, et de simplifier la préparation du travail ainsi que la gestion des plannings pour le personnel d'encadrement.

L'ensemble des agents de maîtrise sont présents tous les jours de la semaine, ce qui renforce leur disponibilité tant pour les usagers que pour les agents.

➤ *Les agents sont satisfaits de ce nouveau rythme de travail*

Les agents soumis à la semaine des 5 jours expriment leur satisfaction et leur attachement quant à ce rythme de travail, qui leur permet de disposer en permanence de week-ends complets de 2 jours, et qui contribue ainsi à améliorer leurs conditions de travail.

II. Périmètre de la mesure et incidences sur les jours de collecte

Il est proposé de poursuivre la mise en place de la semaine de travail de 5 jours, avec repos fixe du personnel le samedi, sur les communes de Ambarès et Lagrave, Ambès, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul et Le Taillan-Médoc.

Cette modification d'organisation nécessite des changements de jours de collecte, qui sont détaillés pour chaque commune en annexe 1.

La fréquence de collecte reste identique. Ainsi, le nombre de jours de stockage des poubelles grises (ordures ménagères) et des poubelles vertes (déchets recyclables) n'évolue pas. En outre, les horaires de passage de la benne restent inchangés.

La communication sera assurée auprès de l'ensemble des usagers pour accompagner cette adaptation. Les usagers et les professionnels seront informés de 2 à 3 semaines avant la date de mise en service du projet par la distribution d'un courrier dans les boîtes aux lettres, accompagné de supports de communication adaptés.

La communication auprès des gestionnaires de logements collectifs sera effectuée par la Direction collecte et traitement des déchets (DCTD), deux mois avant la date de mise en service du projet.

Le renforcement de l'accueil téléphonique sera opéré à compter de la distribution de l'information aux usagers et professionnels et durant 5 semaines après la date de la mise en place de la nouvelle organisation afin de pouvoir mieux répondre aux éventuelles questions des usagers.

III. Incidences organisationnelles

L'organisation de ce nouveau dispositif se fera sur la base :

- de 46 tournées par jour, du lundi au vendredi à partir de 5H30 (pour 38 tournées par jour, du lundi au samedi actuellement)
- de 46 équipes de collecte (pour 38 équipes titulaires et 8 équipes supplémentaires des repos tournants, actuellement)
- d'une augmentation du nombre de véhicules de collecte disponibles quotidiennement. Toutefois, la collecte sur 5 jours permet une diminution d'un sixième du kilométrage annuel sur les véhicules titulaires des tournées de collecte, assurant ainsi un équilibrage financier des moyens en matériel.

Ces changements sont donc sans incidence sur les moyens humains, matériels et financiers.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

Vu la délibération n°2010/0525 du 9 juillet 2010 adoptant le plan santé et sécurité pour le service de la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu le plan programme d'actions de la mission DOE acté en Bureau de la Communauté du 14 janvier 2010 afin d'améliorer le service et les conditions de travail des agents,

Vu l'avis du Comité technique,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la mise en place de la semaine de travail à 5 jours contribue à améliorer la qualité du service rendu et à mieux satisfaire la demande des usagers et que cette mesure améliore les conditions de travail des agents du service de collecte des déchets en porte-à-porte,

DECIDE

Article unique :

A compter du 25 janvier 2016, l'organisation du service de la collecte des déchets ménagers et assimilés est modifiée, conformément aux tableaux présentés en annexe I, sur les communes de Ambarès et Lagrave, Ambès, Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Le Haillan, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Saint-Vincent-de-Paul, Le Taillan-Médoc.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2015

M. DOMINIQUE ALCALA